Commission des finances

Rapport au conseil communal de Grandson sur le préavis municipal n° 611/18 relatif au budget pour l'année 2019

La commission des finances, composée des commissaires soussigné-e-s, s'est réunie à l'Hôtel de Ville de Grandson le lundi 26 novembre 2018 à 19h30 pour étudier le préavis en titre avec Madame Dominique Léglise, Boursière et Monsieur François Payot, Syndic.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, la commission a discuté du préavis municipal, déjà très complet et détaillé, et des informations générales qui y sont exposées, dont les éléments relevés ci-dessous :

Chapitre 1 « Préambule et résultat prévisionnel »

- Au moment de l'arrêté d'imposition en octobre dernier, les estimations prévoyaient un plus grand excédent de charges, pour cause des incertitudes notamment liées aux différents reports de charges des collectivités publiques de droit supérieur sur les communes (péréquation, social, police, etc.)
- Suite à quelques constructions, nous pouvons estimer qu'il y aura une petite augmentation de population, toutefois cette dernière étant minime, elle n'aura certainement pas de fort impact sur le budget.
- La commission relève que l'excédent de charges est en augmentation depuis plusieurs années. La commune est dans une phase de gros investissements. Une partie de ces dépenses n'a pas de répercussion sur le budget de fonctionnement puisqu'ils seront remboursés par des taxes.

Chapitre 2.1 « Principales variations des charges »

30 Autorité et personnel

- La réelle augmentation des ETP est de 0.1. Le 0.8 ETP en sus pour le service des bâtiments étaient déjà compté pour le budget 2018. L'ETP de 0.1 au secteur de la culture et tourisme est juste une réadaptation du taux de la personne, pas de tâches supplémentaires mais un taux mieux adapté.
- Les prestations de notre ASP aux autres communes sont des contrats d'heure, environ 300 heures par année et non un pourcentage.
- La commission constate que depuis plusieurs années les ETP ne cessent d'augmenter, toutefois une meilleure qualité des services est perçue.

Chapitre 2.2 « Principales variation des revenus »

43 Taxes, émoluments, produits des ventes

• Suite à l'application du nouveau règlement communal de distribution d'eau, le montant par unité de logement a été calculé à CHF 40.00, ce qui augmente le résultat des taxes liées.

Chapitre 5. « Endettement communal »

• L'endettement par habitant augmente beaucoup d'année en année, raison pour laquelle la commission estime qu'il faut rester particulièrement vigilant aux investissements et emprunts, afin que cet endettement se stabilise. Toutefois, le niveau d'endettement ne sera connu qu'au moment du bilan au 31.12.2019

La commission a ensuite passé en revue le détail du budget. Les commentaires à ce propos sont regroupés dans l'annexe du présent rapport.

Finalement ce qui ressort de la discussion au sein de la commission des finances est qu'il faudrait stabiliser les charges de fonctionnement et être vigilant lors des futurs investissements. Il y a des investissements en cours ou en phase de projet qui n'aboutiront pas forcément mais pour lesquels la commune a déjà dû avancer des frais, raison pour laquelle la commission des finances demande à la commission de gestion de se renseigner sur l'avancement de ces projets. Le souhait serait de finaliser ce qui a été commencé il y a quelques années (Coteau, Fiez-Pittet, salle triple, etc...) avant de se lancer dans de nouvelles études.

En conclusion, l'ensemble de la commission des finances remercie Madame Dominique Léglise, Boursière et Monsieur François Payot, Syndic, pour les explications précises et pour le rigoureux travail fait tout au long de l'année et vous recommande à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis municipal, à savoir :

LE CONSEIL COMMUNAL DE GRANDSON, vu le préavis de la Municipalité, ouï le rapport de la commission des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour décide :

<u>Article premier</u>: d'adopter le budget de fonctionnement de la Commune pour l'année 2019 tel que proposé par la Municipalité dans son préavis N°611/18 du 12 novembre 2018, présentant un total de charges de CHF 19'327'700 et un total de revenus de CHF 18'902'700.

Hervé Cornaz

Rachel Miaz

I Mak

Jean Périllard

Melissa Margot (rapporteuse)

Michel Maillefer

Serge Perrier

Bruno Vialatte

Annexes : Commentaires sur les rubriques détaillées du budget 2019

110.490	Une personne est engagée à 40% pour le service des bâtiments
140.318.5	Une entreprise externe sera mandatée pour cet archivage
141.310.2	La révision du site internet et l'amélioration des communications communales est en cours de développement par un mandataire
141.318.5	Projet pas fait en 2018, les CHF 20'000.00 n'ont pas été prélevés à la réserve
160.319.3.1	Les communes environnantes estiment que Grandson ne contribue pas suffisamment donc augmentation de la part pour Grandson. Ne concerne pas l'aspect du tourisme
170.390	Pour l'entretien des terrains
220.318.5	Des courtiers agréés par le canton apportent leurs conseils pour les renouvellements d'emprunt
300.308	Apprenti salarié par le Repuis et pas par le Commune
443.480	Entretiens et travaux prévus aux places de jeux de sous l'église Catholique et de Jean Lecomte
470.427	La commune est déficitaire depuis plusieurs années donc augmentation du tarif.